

UN1TÉ



RDV MINISTRE



MUTATION À CARACTÈRE DÉROGATOIRE POUR LES PATS ET LES PTS

À l'instar des collègues actifs, il est temps que les PATS et les PTS puissent en bénéficier également.

UN1TÉ demande à M. le Ministre un accès aux demandes de mutation à caractère dérogatoire :

- ➡ En cas de maladie ;
- ➡ En cas de circonstances graves ou exceptionnelles.



UN1TÉ, toujours présent pour les PATS et les PTS.